

46707

B - 8 Juni 46

B.21.321.7.-

RV.

Berne, le 7 juin 1946.

A l'Association suisse

des femmes universitaires,

B e r n e .

Mesdames,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre que vous avez adressée au soussigné en date du 28 mai dernier. Vous y avez exprimé l'intérêt que les femmes portent à divers problèmes qui relèvent du Département politique, et formulé le vœu que celui-ci s'attache la collaboration de personnel féminin qualifié, enrichissant ainsi les cadres du service diplomatique suisse.

L'adresse que vous nous avez présentée a retenu notre plus vive attention. Nous avons tout spécialement pris bonne note de l'empressement de la femme suisse à mettre ses connaissances et ses qualités à la disposition du pays; nous la félicitons de cette attitude et l'en remercions.

Le Département politique est prêt à examiner avec bienveillance les offres de services qui pourraient lui parvenir de la part de candidates de formation universitaire; il n'exclut aucunement la possibilité de faire appel à leur collaboration, pour autant que les fonctions à pourvoir correspondent aux qualités particulières à la femme. A cet égard, nous saisissons volontiers l'occasion qui nous est offerte d'esquisser la répartition des rôles, telle que nous nous la représentons entre le personnel masculin et le personnel féminin, afin d'éviter que par la suite des malentendus ne surgissent ou des déceptions ne se produisent. Un petit pays tel que la Suisse ne peut se permettre le luxe d'entretenir à l'étranger de nombreux spécialistes, qui élargiraient indûment les cadres de son appareil extérieur. Aussi les agents qui sont destinés à la carrière doivent-ils s'attendre à être chargés de tâches très diverses (économiques, politiques, diplomatiques, etc), qui présupposent des connaissances aussi étendues que possible dans ces domaines et nécessitent un effort continu de perfectionnement dans les emplois qu'ils auront à pourvoir. Nous sommes persuadés qu'en suivant cette politi-

...



B - 8 Jun 48

48707

Berne, le 7 juin 1948.

NV.

B. 21.251.7.

que à l'égard de nos collaborateurs, nous nous trouvons dans la bonne voie; aussi sommes-nous décidés à y persévérer. Pour le personnel féminin nous envisageons de nous assurer les fruits de son activité sur les plans tout particulièrement propres à la femme: questions sociales, conditions de travail, entr'aide, presse, relations culturelles etc.

Il résultera nécessairement de cette différence dans les attributions, telles qu'elles découlent naturellement des propriétés particulières à chaque sexe, que la collaboration de la femme sera plus spécialisée que celle de son collègue masculin. Nous y voyons un sûr garant que de la sorte les aspirations généreuses de la femme suisse pourront se réaliser dans le cadre le plus propice, au mieux des besoins de notre représentation diplomatique.

Agréez, Mesdames, l'assurance de notre considération distinguée.

DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

sig. Petitpierre